

A Monsieur Nsonowa Cl.

Preffier

@ Duramba

Objet demande  
prêt.

Suite à votre lettre du 16 février 1960 j'ai l'honneur de vous faire savoir que les ETC ne ont pas habilité à accorder des avances pour ~~est~~ financer ~~des~~ l'achat d'un moyen de locomotion.

Mes demandes ~~pour~~ une avance de 5.000 f et mes ~~he~~ intentions même pas l'objet que mes desirer acheter (vélo, moto, auto).

Enfin me ai été pas obligé de rester habités à Ruhengeri. Mes ayez droit à un logement gratuit à Duramba, ou à de fait à une indemnité de logement.

HT

HTH

7



Ruhungu k 17.2.60

Kwa Burana Administratur de Territoria  
Ruhungu

Indabaramuba

Kandi ngusaba U mwanya wo ku kuboza  
amagambo mfiti saa 8 cyanga cyo mugito  
ndo uko murabishaka  
mbaye ngushimye

nyye Rwamukira Henu

